

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Formation pratique 2 (FP2) Plein temps** **2023-2024**

| | | | |
|--|---|--|--|
| Code T.TS.SO359.FP2PT.F.23 | Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS | | |
| Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé | Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO | Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire | Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres |

2 **Organisation**

Crédits ECTS * **Langues(s)**
27 ECTS français

Volée PT 2022

Semestres 4 à 6

Sem. 4 : Printemps 2024
(préparation à la formation pratique 2 (FP2))**Sem. 5** : Automne 2024
(préparation et recherche de place de FP2)**Sem. 6** : Printemps 2025
(période de FP2)3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis

- Trouver une place de FP2 dans l'option choisie et remplir les formulaires permettant la production du DCPT1 avant le 15 décembre 2024.
- La période de FP2 devra s'effectuer dans un lieu présentant une différence significative avec le ou les lieux de toute expérience préalable
- Pour les personnes convoquées, se présenter aux permanences FP obligatoires aux dates indiquées *.
- Participer à tous les cours PIFP2 et répondre aux exigences de validation desdits cours. *

*Tous ces délais sont annoncés en début de FP2 et font l'objet d'un document officiel déposé sur Moodle.

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *****Compétences :**

Les 8 compétences du référentiel PEC20 BATS HES-SO seront développées.

<https://www.hetsl.ch/bachelor-en-travail-social/programme-de-formation/referentiel-de-competences/>**Objectifs pour la partie terrain :**

Les niveaux attendus en fin de FP2 sont indiqués dans l'annexe 1 des « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social ».

https://www.hetsl.ch/fileadmin/my-eesp/etudiant-ts/modules/FP/Divers/Dispositions_d_application_sur_la_FP_relatives_au_PEC_2020_du_Bache**Objectifs pour la partie intégration (analyse de pratique) :**

Cette partie du module s'inscrit dans une perspective d'interrogation réciproque des savoirs et de l'action. Elle contribue à l'identification de repères permettant aux étudiant-e-s de se situer dans leur travail et de poursuivre la construction des compétences inhérentes à l'exercice de la profession.

5 **Contenu et formes d'enseignement *****Contenu pour la partie "terrain":**

"La formation pratique est une mise en situation professionnalisante des étudiant-e-s qui contribue au développement des compétences attendues au terme de la formation dans une perspective d'alternance intégrative" (HES-SO, 2020, p. 12). Elle comprend :

- Le travail dans une institution, une expérience et une pratique réflexive;
- L'élaboration, la rédaction, et la mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2);
- Une rencontre tripartite pour l'élaboration du DCPT2;
- Un accompagnement pédagogique du ou de la PF;
- L'élaboration et rédaction d'un rapport écrit rendant compte du processus pédagogique;
- L'évaluation tripartite de la période de FP (étudiant-e, PF, RFP).

Les « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social » explicitent les conditions d'application de ce contenu.

Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

- Suivi par un-e PF (praticien formateur, praticienne formatrice).
- Suivi par un-e RFP (responsable de suivi de formation pratique de l'école).
- Confrontation aux situations réelles de travail.
- Soutien institutionnel et, le cas échéant, des professionnel-le-s de terrain.

Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de FP2 :

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action professionnelle à partir de l'analyse de situations réelles. Les temps de réflexion individuelle et groupale sont autant de vecteurs de développement des compétences et donc de professionnalisation reposant sur :

- Des analyses de la pratique.
- Une socialisation des expériences professionnelles.

Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module FP2 :

- Cours d'analyse de pratique.
- Séances de supervision.

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS. La partie formation "terrain" (24 ECTS) est validée selon la notation (A à F) et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise. (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social). La partie « intégration » (3 ECTS) est validée selon la notation "acquis / non acquis".

Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social") :

1. Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation de pratique.
2. **Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2** (au plus tard 6 semaines à partir du 1er jour de leur période de formation pratique).
3. Rapport écrit de formation pratique validé.
4. Bilan écrit du ou de la PF.
5. Séance tripartite, évaluation finale (co-évaluation sommative par le ou la PF et le ou la RFP).
6. Attestation rédigée par le ou la superviseur-e que les 20 heures de supervision ont été effectuées (2x10h00 ; FP1/FP2).

Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2 :

1. Présentations écrites et orales de situations pendant le cours d'analyse de pratique, selon les modalités annoncées en début de cours.
2. Présence obligatoire et participation active.

Dans le cas où une interruption de la partie terrain intervient, l'attribution ou non de la note F sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

En cas d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ne sera pas validée.

Modalités de répétition :

Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique : en cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante :

Nouveau travail écrit de validation à remettre **à une date qui sera communiquée ultérieurement**, selon les consignes données par les responsables de module. Ce nouveau travail écrit doit être validé au plus tard avant la fin du 6^{ème} semestre.

Partie "terrain" : en cas d'obtention de la note F ou en cas d'interruption, répétition du module :

Répétition du module formation pratique au semestre de printemps 2026 y compris la partie "intégration".

7 **Modalités de remédiation ***

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

8 **Remarques**

9 **Bibliographie**

10 **Enseignant-e-s**

Responsable de module *

BERTOCCHI Silvie et KRAFFT Matthieu

Descriptif validé le *

9 janvier 2024

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle